# Enfants en danger ou en risque de danger

Les situations d'enfants en danger sont définies à l'article 375 du code Civil comme lorsque « la santé, la sécurité ou la moralité d'un mineur non émancipé sont en danger, ou si les conditions de son éducation ou de son développement physique, affectif, intellectuel et social sont gravement compromises. »

La loi du 5 mars 2007 a introduit une distinction entre l'enfant en danger et celui qui est en risque de danger :

- L'enfant en danger est un enfant victime de violences physiques, d'abus sexuels, de violences psychologiques, de négligences lourdes, ayant des conséquences graves sur son développement physique et psychologique.
- L'enfant en risque de danger est un enfant qui connaît des conditions d'existence risquant de compromettre sa santé, sa sécurité, sa moralité, son éducation ou son entretien, sans pour autant être maltraité.

### Quand être en alerte sur la situation d'un enfant ?

Bien souvent, les enfants ne nous disent pas qu'ils ont un problème, ils nous le montrent. Quand les enfants parlent d'agression, ils ne parlent pas seulement avec des mots. Leurs émotions, leurs dessins, leurs jeux et leurs postures, tout cela raconte leur histoire. Toute modification du comportement habituel du mineur pour laquelle il n'existe pas d'explication claire peut-être évocatrice de maltraitance.

#### Des signes qui peuvent alerter chez l'enfant :

## Symptômes physiques :

Traces de coups, brulures, fractures, scarifications, accidents domestiques à répétition, problèmes de santé (maladies répétées, fatigue, pâleur, maux de ventre, infection urinaire...), plaies anales ou vaginales, énurésie, encoprésie, démangeaisons, retards de croissance, arrêt du développement psychomoteur ou intellectuel, aspect négligé, état général médiocre...

## ? Troubles du comportement :

Violence ou agressivité, mutisme, inhibition, repli sur soi, quête affective systématique, fugues répétitives, peurs inexpliquées, prise de risques répétées, désordre alimentaires (anorexie, boulimie, vomissements répétés), difficultés scolaires (absentéisme, échec, désinvestissement), utilisation d'un vocabulaire inadapté à son âge notamment à propos de la sexualité.

Les enfants victimes de violence peuvent être impressionnés par les relations interpersonnelles ou trop complaisants, en retrait ou agressifs, hyperactifs, constamment irritables ou apathiques, distants, pas ou excessivement affectueux.

Il s'agit donc de prendre en compte un faisceau de signes et non un signe isolé. C'est l'aspect répétitif et cumulatif des signes qui caractérise la situation de danger ou de risque de danger.

L'association Mémoire traumatique et victimologie préconise de poser aux enfants des questions simples telles que : « est-ce que quelqu'un-e te fait du mal/ t'as fait du mal ? » ou « est-ce que quelqu'un-e te met/ t'as mis mal à l'aise ? »

Des signes peuvent également alerter chez les adultes dans le contexte de vie de l'enfant :

? Attitudes éducatives non adaptées :

Mode ou rythme de vie manifestement inadapté, absence ou excès de limites, exigences éducatives démesurées au regard des possibilités de l'enfant, punitions aberrantes.

? Comportements à l'égard de l'enfant :

Absence de soins, d'entretien et/ou de suivi médical ou médicalisation à outrance ; Manque d'attention, indifférence systématique (retards, oublis), marginalisation dans la famille ; Violence psychologique, physique ou sexuelle (discours négatifs et dévalorisants pour l'enfant, humiliations, menaces, coups, incitations à la pornographie, attouchements)

Extraits des livrets « Enfants Capables, Clés pour l'Autonomie et la Prévention » édité par l'association Tom, Fifi et Cie et « Enfant en danger, que Faire ? Repérer, Analyser, Transmettre » édité par le Conseil Général de la Seine St Denis.